



Le 20 décembre 2024

PAR COURRIEL

Sébastien Dutil
Conseiller Régie d'entreprise et Accès à
l'information
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0607

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 6 décembre 2024 et visant à obtenir :

« Appel d'offres AM005461, numéro de référence 1697874

Plusieurs régions-Maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport

[...], je souhaiterais obtenir des informations et les documents relatifs au sujet mentionné en objet. La personne mandatée dans le cadre de cet appel d'offres est Mme Dalpe Marilou, courriel: dalpe.marilou@hydroquebec.com, tél. : 514-840-3000, poste 7730.

Je vous prie de bien vouloir me permettre de consulter le nom de l'entreprise qui a été octroyé le contrat, ainsi que l'ensemble des documents d'appel d'offres (plan, devis, annexes, etc.) concernant l'attribution du contrat pour l'émondage, la coupe d'arbres, l'élagage d'arbustes et le retrait de plantes d'ornement dans la région de Lanaudière, plus précisément au secteur de l'adresse 14499, route 335, à Chertsey. Veuillez aussi fournir une copie du plan de travail soumis par l'entreprise, tel qu'approuvé par Hydro-Québec.

Je précise que l'information financière ne fait pas partie de cette demande. »

(Transcription intégrale)

Concernant le premier point de votre demande, le fournisseur attributaire pour des travaux de débroussaillage dans le pôle St-Jérôme « poste 70 » dans le cadre de l'appel au marché AM005461 était AMENAGEMENT MYR INC.

Concernant le second point de votre demande, nous vous informons qu'aucuns travaux de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport liés à l'appel au marché AM005461 n'ont été réalisés dans la municipalité de Chertsey ou près de l'adresse mentionnée dans votre demande. Vous trouverez ci-joint des documents de cet appel au marché. Toutefois, certains documents ont été retirés puisqu'ils ne sont pas accessibles suivant les articles 14, 22, 28, 28.1 et 29 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, il s'agit en substance de renseignements de nature commerciale, scientifique et technique dont la divulgation comporte des enjeux commerciaux et de sécurité.

Enfin, puisqu'aucuns travaux de maîtrise de la végétation liés à l'appel au marché AM005461 n'ont été réalisés dans la municipalité de Chertsey, nous ne pouvons accéder au troisième point de votre demande. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la Loi sur l'accès.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil

p. j.